

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1755

2 août 2011

### SOMMAIRE

<b>A Group S.A.</b> .....	<b>84236</b>	<b>Les amis du Fado</b> .....	<b>84199</b>
<b>Alufast Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>84223</b>	<b>Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.</b> .....	<b>84215</b>
<b>Amalthee S.A.</b> .....	<b>84207</b>	<b>LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.</b> .....	<b>84208</b>
<b>AP Portland 2 S.à r.l.</b> .....	<b>84216</b>	<b>Luxcos S.A.</b> .....	<b>84196</b>
<b>Bankers &amp; Brokers S.A.</b> .....	<b>84224</b>	<b>Lux Home Distribution S.A.</b> .....	<b>84233</b>
<b>BBVA Durbana International Fund</b> .....	<b>84201</b>	<b>LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG</b> .....	<b>84221</b>
<b>CMP II S.à r.l.</b> .....	<b>84194</b>	<b>LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG</b> .....	<b>84221</b>
<b>CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>84201</b>	<b>Luximmo Elfte Beteiligungsgesellschaft AG</b> .....	<b>84223</b>
<b>Deficom Telecom S.à r.l.</b> .....	<b>84224</b>	<b>LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesell- schaft AG</b> .....	<b>84224</b>
<b>Deltas S.A.</b> .....	<b>84218</b>	<b>LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesell- schaft AG</b> .....	<b>84223</b>
<b>EFI Eurofinance Investments Holding SPF S.A.</b> .....	<b>84226</b>	<b>LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesell- schaft AG</b> .....	<b>84232</b>
<b>Element Six Abrasives S.A.</b> .....	<b>84202</b>	<b>LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesell- schaft AG</b> .....	<b>84230</b>
<b>Element Six S.A.</b> .....	<b>84202</b>	<b>LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesell- schaft AG</b> .....	<b>84233</b>
<b>ELS Immobilien S.à r.l.</b> .....	<b>84203</b>	<b>Lux Konzern S.à.r.l.</b> .....	<b>84218</b>
<b>Emilio Sàrl</b> .....	<b>84225</b>	<b>Lux.Stam S.A.</b> .....	<b>84221</b>
<b>Endeavour Services S.à r.l.</b> .....	<b>84194</b>	<b>Margin of Safety Fund</b> .....	<b>84194</b>
<b>Entreprise Luxembourgeoise de Construc- tion et de Peinture Sàrl</b> .....	<b>84203</b>	<b>McAfee Security S.à r.l.</b> .....	<b>84234</b>
<b>EPP Colombia (Lux) S.à.r.l.</b> .....	<b>84206</b>	<b>MECS International Holding Sàrl</b> .....	<b>84236</b>
<b>European City Properties S.à r.l.</b> .....	<b>84207</b>	<b>Nabony S.A.</b> .....	<b>84219</b>
<b>European City Properties S.à r.l.</b> .....	<b>84208</b>	<b>Prize Holdings 4 S.à r.l.</b> .....	<b>84212</b>
<b>Fonciaxess S.A.</b> .....	<b>84216</b>	<b>REM624</b> .....	<b>84202</b>
<b>Fonciaxess S.A.</b> .....	<b>84210</b>	<b>Super Selector S.à r.l.</b> .....	<b>84237</b>
<b>Fonciaxess S.A.</b> .....	<b>84210</b>	<b>Transport &amp; Logistic Investment S.à r.l.</b> .....	<b>84203</b>
<b>Fullmotion S.A.</b> .....	<b>84227</b>	<b>Trilogy SICAV-SIF</b> .....	<b>84221</b>
<b>Immo Leu Real Estate S.A.</b> .....	<b>84222</b>	<b>Trizec 2 S.à r.l.</b> .....	<b>84240</b>
<b>Immo Leu Real Estate S.A.</b> .....	<b>84216</b>	<b>Westmoreland S.à r.l.</b> .....	<b>84216</b>
<b>Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l.</b> .....	<b>84230</b>		
<b>Island Group Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>84229</b>		
<b>Jansen und Rosenberg S.n.c.</b> .....	<b>84234</b>		
<b>LD Distribution s.à r.l.</b> .....	<b>84204</b>		
<b>Le Monti Holding S.A.</b> .....	<b>84210</b>		
<b>Leopard Germany Bero 1 S.à r.l.</b> .....	<b>84207</b>		

**CMP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.328.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 20 mai 2011*

Lors des résolutions des associés, il a été décidé:

1. D'accepter la démission de Mlle. Carmen IONESCU en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

2. De nommer Mme. Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011072011/17.

(110079836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du du 14 avril 2011*

En date du 14 avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur en date du 14 avril 2011.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Margin of Safety Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011072172/15.

(110080042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Endeavour Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.774.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Emmanuel Louis BORDIGNON, Manager, born on October 20<sup>th</sup>, 1977 in Cavillon (France), residing in 8, Canning Place, W8 5AD London (United Kingdom),

here represented by Eric TAZZIERI, private employee, professionally residing in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy delivered under private seal .

The said proxy, initialled "ne varietur " by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Endeavour Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg on December 3<sup>rd</sup>, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 5 on January 4<sup>th</sup>, 2010, 2005 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 149.774;

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twentyfive (125) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, fully paid-up;
- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- That the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that he takes over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company "Endeavour Services S.à r.l." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company;
- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;
- That full discharge is granted to the Company's managers;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.
- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Emmanuel Louis BORDIGNON, administrateur, né le 20 octobre 1977 à Cavailon (France), demeurant à 8, Canning Place, W8 5AD Londres (Royaume-Uni),

ici représentée par Eric TAZZIERI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne variateur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée Endeavour Services S. à r.l., avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 149.774 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5 du 4 janvier 2010;
- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées;
- Que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts de la Société;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «Endeavour Services S. à r.l.» et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet;
- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;
- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Tazzieri et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. LAC/2011/23246. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072768/89.

(110080626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Luxcos S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 92.902.

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXCOS S.A.", établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, ZI Scheleck II, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C numéro 497 du 8 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 92902,

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 525 du 11 mars 2010.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 5 des statuts par l'ajout d'un capital autorisé.

2.- Modification de l'article 8 des statuts pour n'admettre que des actions nominatives.

3.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

4.- Refonte complète de statuts pour les adapter entre de l'assemblée générale autres à une société anonyme unipersonnelle.

5.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les SIX MILLE (6.000) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-QUINZE EUROS (Eur 75.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT CINQUANTE MILLES EUROS (€ 450.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts par l'ajout d'un capital autorisé.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la société pour ne prévoir dorénavant que des actions nominatives.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle par modification de l'article 17 des statuts de la société.

### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide une refonte complète de statuts pour les adapter entre autres à une société anonyme unipersonnelle de la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «LUXCOS S.A.».

Le siège social est établi à Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la production et le conditionnement de produits cosmétiques, l'achat et la vente de produits cosmétiques ou de composants de tels produits ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000.-), représenté par SIX MILLE (6.000) actions, d'une valeur nominale de SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 75.-) chacune entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et aux conditions fixées par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.999.500.- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros), représenté par SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE actions (66.660.-), d'une valeur nominale de SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 75.-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 mai 2016 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou tout tiers, actionnaires ou non.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La société est engagée en général soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur Unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Bettembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.



Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A.Belli, T.Jadin, S.Uriot, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071298/171.

(110079044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

### **Les amis du Fado, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station.

R.C.S. Luxembourg F 8.761.

#### — STATUTS

##### *Les membres fondateurs*

BELCHIOR FERNANDES Maria Goretti, retraitée, demeurant à L-2552 Luxembourg, Rue de la Station, 5

DA SILVA RAMINHOS NATALIO Ricardo José, employé, demeurant à L-1719 Luxembourg, Rue des Hauts Fourneaux, 19

TOMAZ BASTOS Jorge Manuel, employé, demeurant à L-8074 Bertrange, Rue Jeecker, 26 Tous de nationalité portugaise

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Les amis du Fado» association sans but lucratif. Elle a son siège à «Rue de la Station, 5, L-2552 Luxembourg». Le siège pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- Promouvoir le Fado au Luxembourg et dans la Grande Région;
- Organiser des manifestations culturelles soit de manière autonome soit en collaboration avec d'autres associations et personnes;
- Diffuser le Fado parmi les jeunes du Luxembourg et de la Grande Région;
- Promouvoir la Citoyenneté de tous les membres et leur participation à la vie culturelle du pays.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 30 euros.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et de l'éventuel règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste et affichage au siège.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier au minimum. Le nombre total des membres du Conseil d'Administration peut se situer entre un minimum de 3 personnes et un maximum de 6 personnes.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature du Président ou d'une personne désignée par le Conseil d'Administration est nécessaire.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale dans les six mois qui suivent.

**Art. 20.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires désignée par l'Assemblée générale qui décide de la liquidation de l'association.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- les revenus de ses activités



**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 24 février 2011.

BELCHIOR FERNANDES Maria Goretti / DA SILVA RAMINHOS NATALIO Ricardo José /

TOMAZ BASTOS Jorge Manuel

*Membres fondateurs*

Référence de publication: 2011077436/97.

(110085431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

**CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 893.600,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.714.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 20 mai 2011*

Lors des résolutions des associés, il a été décidé:

1. D'accepter la démission de Mlle. Carmen IONESCU en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

2. De nommer Mme. Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011072023/17.

(110080232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**BBVA Durbana International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.711.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 avril 2011:*

L'Assemblée:

- décide le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat des Administrateurs suivants:

\* Monsieur Alejandro Alfaro Carral, Administrateur

\* Monsieur Santiago Almedres Cortázar, Administrateur

\* Madame Nuria Tejada, Administrateur

- décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, les administrateurs suivants:

\* Madame Belén Rico Arévalo, Administrateur

\* Mr Sergio Fernández-Pacheco Ruiz Villar, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, et décide de nommer KPMG Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour l'exercice social débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour une période se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social au 31 décembre 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs:*

- Monsieur Alejandro Alfaro Carral, 620, Montes Urales, 11000 Colonia Lomas Chapultepec, Mexique

- Monsieur Santiago Almedres Cortázar, 33, via de las Dos Castillas, E-28046 Pozuelo de Alarcon - Madrid

- Madame Nuria Tejada, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Madame Belén Rico Arévalo, Paseo de la Castellana n°81, E-28046 Madrid

- Monsieur Sergio Fernández-Pacheco Ruiz Villar, Via de los Poblados s/n Planta 3a, E-28033 Madrid.

*Réviseur d'Entreprises agréé:*

- KPMG Audit, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011082649/37.

(110091767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 mars 2011*

*Délégué à la Gestion Journalière:*

1. la démission de l'Administrateur-Délégué, Cyrus Jilla, avec adresse à 8 Chatsworth Road, WE4 3HY Londres, Royaume-Uni, a été acceptée avec effet au 16 mars 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011072034/14.

(110080070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Element Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 mars 2011:*

*Délégué à la Gestion Journalière:*

1. la démission de l'Administrateur-Délégué, Cyrus Jilla, avec adresse à 8 Chatsworth Road, WE4 3HY Londres, Royaume-Uni, a été acceptée avec effet au 16 mars 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011072035/14.

(110080056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**REM624, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.486.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à la date du 31 mai 2011 que le siège social de la société a été transféré du n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au, n° 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs,

- Monsieur Everard van der Straten Ponthoz, dirigeant de sociétés, né le 24 août 1956 à Saint Pierre Woluwe (Belgique), demeurant au 24, Sint Jansberg stwg, B-3040 Loonbeek (Belgique),

- Monsieur Michel Biegala, dirigeant de sociétés, né le 30 janvier 1939 à Colombes (France) demeurant au n° 8, rue Scheffer à F-75116 Paris (France)

- Madame Carole Dumont, gérante de sociétés, née le 26 juillet 1964 à Sallanches (France), demeurant au 6-10, rue de la Cure, F-75016 Paris (France).

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PKF ABAX Audit (RCS Luxembourg B 142.867), avec siège social établi à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2011077448/26.

(110085525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

---

**E.L.C.P. Sàrl, Entreprise Luxembourgeoise de Constrution et de Peinture Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.181.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072037/12.

(110080283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**ELS Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ELS Immobilien S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011072043/12.

(110080163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Transport & Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.554.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé avec effet au 31/05/2011, entre:

1. PineBridge New Europe Partners, L.P., ayant son siège social au Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Island,

2. PineBridge New Europe SPV L.P, ayant son siege social au Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Island,

Et

3. W-NEW HOLDING KFT., ayant son siege social au Szallitok utja 4, 1211 Budapest, Hongrie,

Il en résulte ce qui suit:

La société PineBridge New Europe Partners, L.P., ayant son siège social au Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Island, cède le 31 mai 2011 à la société W-NEW HOLDING KFT., ayant son siege social au Szallitok utja 4, 1211 Budapest, Hongrie, et enregistrée au registre de commerce sous le numéro Cg. 01-09-930859, 422 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 26,- (vingt-six) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit luxembour-

geois TRANSPORT & LOGISTIC INVESTMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.554.

La société PineBridge New Europe SPV L.P., ayant son siège social au Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Island, cède le 31 mai 2011 à la société W-NEW HOLDING KFT., ayant son siège social au Szallitok utja 4, 1211 Budapest, Hongrie, et enregistrée au registre de commerce sous le numéro Cg. 01-09-930859, 78 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 26,- (vingt-six) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TRANSPORT & LOGISTIC INVESTMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.554.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081000/30.

(110090350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

### **LD Distribution s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.990.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Baldmar LOMBA, commerçant, né à Longwy (France) le 25 juillet 1971, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 7, rue d'Aquitaine.

2.- Monsieur Pierre DARNAND, commerçant, né à Cologne (Allemagne) le 27 août 1964, demeurant à D-51399 Burscheid, Nagelsbaum, 44.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LD DISTRIBUTION s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rodange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'import-export et le commerce de portes intérieures, de portes coupe-feu et blindées et de tous produits du bâtiment.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Baldmar LOMBA, préqualifié, soixante-cinq parts sociales . . . . .	65
2) Monsieur Pierre DARNAND, préqualifié, trente-cinq parts sociales . . . . .	35
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Baldmar LOMBA, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LOMBA, DARNAND, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 mai 2011. Relation: CAP/2011/1829. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011072552/128.

(110079717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**EPP Colombia (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.627.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la société EPP Colombia (Lux) Sàrl, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix (ci-après "la Société") en date du 28 août 2002, que le mandat de gérant de la Société de Monsieur Don Wolf a pris fin, que Luxembourg International Consulting SA, Interconsult, sera dorénavant unique gérant de la Société.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011072045/16.

(110079957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



**European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.025.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011072051/11.

(110079760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Amalthee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.864.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 31 mars 2011*

*Première résolution:*

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Guy HORNICK et Monsieur Thierry FLEMING de leur fonction d'administrateur, et nomme, avec effet immédiat, jusqu'à la fin de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012:

Monsieur Vittorio Benatti, administrateur de société, né le 15/10/1957 à Verone (Italie) demeurant professionnellement au 21 via Carlo Cattaneo, CH -6906 Lugano;

Monsieur Gilbert Muller, administrateur de société né le 06/02/1940 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant 85 route du vin L-5440 Remerschen (Luxembourg);

Monsieur Eddy Dôme, administrateur de société, né le 10 août 1955 à Waremme (Belgique), demeurant, 43 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDIEX SA et nomme avec effet immédiat, et jusqu'à la fin de son mandat venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2012, Madame Lavalle Magdalena Anna, en qualité de Commissaire aux Comptes, 43 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMALTHEE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011073929/27.

(110082579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Leopard Germany Bero 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 160.736.

Lors du transfert de parts en date du 12 Mai 2011, la société Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l. a transféré toutes ses 100 parts sociales à la société Leopard Germany Bero 1 GmbH & Co. KG.

Dès lors, Leopard Germany Bero 1 GmbH & Co. KG est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mai 2011.

Robert Kimmels

*Gérant*

Référence de publication: 2011072126/14.

(110080332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.025.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011072052/11.

(110079797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 148.627.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032, here represented by Mrs Laetitia Georgel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 16 May 2011, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 148627, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2165 on 5 November 2009. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2757 of 15 December 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred and nine thousand one hundred euro (EUR 109,100.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and ninety-seven thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 397,275.-) up to five hundred and six thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 506,375.-) through the issue of four thousand three hundred and sixty-four (4,364) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by “LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-).

The total contribution of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) will be allocated as follows: (i) one hundred and nine thousand one hundred euro (EUR 109,100.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) ten thousand nine hundred euro (EUR 10,900.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** “The Company’s share capital is set at five hundred and six thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 506,375.-) represented by twenty thousand two hundred and fifty-five (20,255) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Laetitia Georgel, assistante juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2011, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148627, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2165 le 5 novembre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2757 du 15 décembre 2010.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent neuf mille cent euros (EUR 109.100.-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 397.275.-) jusqu'à cinq cent six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 506.375.-) par l'émission de quatre mille trois cent soixante-quatre (4.364) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-).

L'apport de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) sera alloué comme suit: cent neuf mille cent euros (EUR 109.100.-) au capital social et dix mille neuf cents euros (EUR 10.900.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à la somme de cinq cent six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 506.375.-) représentée par vingt mille deux cent cinquante-cinq (20.255) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mai 2011. Relation: EAC/2011/6923. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011078725/97.

(110087470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

**Fonciaxess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Par la présente nous vous informons que la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. démissionne ce jour mardi 24 mai 2011 de son poste de Commissaire aux comptes de la société FONCIAXESS S.A., immatriculée au RC B 119 659.

Le 24 mai 2011.  
*La Direction*

Référence de publication: 2011072067/11.

(110080199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Fonciaxess S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Par la présente nous vous informons que la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. dénonce ce jour mardi 24 mai 2011 le siège de la société FONCIAXESS S.A., immatriculée au RC B 119 659.

Le 24 mai 2011.  
*La Direction*

Référence de publication: 2011072066/10.

(110080081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Le Monti Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 5, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 60.548.

In the year two thousand eleven on the ninth day of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named LE MONTI HOLDING S.A., with registered office at L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 60548.

The aforesaid company was incorporated by notarial deed on August 13, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 656 on November 24, 1997.

The meeting is presided by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Marius Kaskas, with professional address in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up on voluntary liquidation the company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers
3. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as per today.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator CER INTERNATIONAL S.A. with registered office at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive PO BOX 1777, Belize City Belize, registered under number I.B.C. 12971.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies.

He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested. The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company. He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed. The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille onze, le neuf mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LE MONTI HOLDING S.A. ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 60548.

Ladite société a été constituée par acte en date du 13 août 1997, publié au Mémorial C numéro 656 du 24 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Marius Kaskas, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, la société CER INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive PO BOX 1777, Belize City Belize, immatriculée sous le numéro I.B.C. 12971.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: F. GIBERT, M. KASKAS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21285. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011079416/98.

(110088338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

**Prize Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 114.189,46.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.483.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Prize Holdings 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-eight thousand nine hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,989.50), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 150.482,

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 March 2011.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Prize Holdings 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-eight thousand seven hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,789.50), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 150.483 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 February 2010, under number 252, page number 12080 and whose articles have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 9 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1<sup>st</sup> June 2010, under number 1138, page 54592 (the "Articles").

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand three hundred ninety-nine Euro and ninety-six Cent (EUR 75,399.96) so as to raise it from its current amount of thirty-eight thousand seven hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,789.50) represented by three million eight hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty (3,878,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred fourteen thousand one hundred eighty-nine Euro and forty-six Cent (EUR 114,189.46) represented by eleven million four hundred eighteen thousand nine hundred forty-six (11,418,946) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2. To issue, with payment of a total share premium of an amount of seven million four hundred sixty-four thousand five hundred ninety-six Euro and four Cent (EUR 7,464,596.04), seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-six (7,539,996) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription, with payment of a total share premium of an amount of seven million four hundred sixty-four thousand five hundred ninety-six Euro and four Cent (EUR 7,464,596.04), of seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-six (7,539,996) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, by a contribution



in cash of a total amount of seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-six Euro (EUR 7,539,996.-), and to allocate such newly issued ordinary shares to the Sole Shareholder.

4. To amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above. and to give it the following content:

“The Company’s corporate share capital is fixed at one hundred fourteen thousand one hundred eighty-nine Euro and forty-six Cent (EUR 114,189.46) represented by eleven million four hundred eighteen thousand nine hundred forty-six (11,418,946) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up (the “Ordinary Shares”).”

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand three hundred ninety-nine Euro and ninety-six Cent (EUR 75,399.96) so as to raise it from its current amount of thirty-eight thousand seven hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,789.50) represented by three million eight hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty (3,878,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred fourteen thousand one hundred eighty-nine Euro and forty-six Cent (EUR 114,189.46) represented by eleven million four hundred eighteen thousand nine hundred forty-six (11,418,946) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of an amount of seven million four hundred sixty-four thousand five hundred ninety-six Euro and four Cent (EUR 7,464,596.04), seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-six (7,539,996) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

*Subscription/Payment*

There now appears Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-six (7,539,996) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium of an amount of seven million four hundred sixty-four thousand five hundred ninety-six Euro and four Cent (EUR 7,464,596.04), and to make payment in full for all such newly subscribed ordinary shares, by a contribution in cash of an amount of seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-six Euro (EUR 7,539,996.-).

The person appearing declares that those newly issued ordinary shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total cash amount of seven million five hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-six Euro (EUR 7,539,996.-).

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“The Company’s corporate share capital is fixed at one hundred fourteen thousand one hundred eighty-nine Euro and forty-six Cent (EUR 114,189.46) represented by eleven million four hundred eighteen thousand nine hundred forty-six (11,418,946) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up (the “Ordinary Shares”).”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand one hundred euro (€ 4,100.).

*Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Prize Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.989,50) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.482,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2011.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Prize Holdings 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-huit mille sept-cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.789,50) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.483 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 252, page 12080 en date du 5 février 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1138, page 54592 en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 (les "Statuts").

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 75.399,96) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.789,50) représenté par trois millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (3.878.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent quatorze mille cent quatre-vingt-neuf euros et quarante-six centimes (EUR 114.189,46) représenté par onze millions quatre cent dix-huit mille neuf cent quarante-six (11.418.946) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions quatre cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et quatre centimes (EUR 7.464.596,04), sept millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (7.539.996) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Accepter la souscription, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept millions quatre cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et quatre centimes (EUR 7.464.596,04), de sept millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (7.539.996) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 7.539.996,-) et allouer ces parts sociales ordinaires nouvellement émises à l'Associé Unique.

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être prises dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille cent quatre-vingt-neuf euros et quarante-six centimes (EUR 114.189,46) représenté par onze millions quatre cent dix-huit mille neuf cent quarante-six (11.418.946) parts sociales d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les "Parts Sociales Ordinaires")».

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 75.399,96) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.789,50) représenté par trois millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (3.878.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent quatorze mille cent quatre-vingt-neuf euros et quarante-six centimes (EUR 114.189,46) représenté par onze millions quatre cent dix-huit mille neuf cent quarante-six (11.418.946) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions quatre cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et quatre centimes (EUR 7.464.596,04), sept millions cinq

cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (7.539.996) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

#### *Souscription/Paiement*

Comparet maintenant Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à sept millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (7,539,996) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept millions quatre cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et quatre centimes (EUR 7.464.596,04) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ordinaires, par un apport en numéraire d'un montant de sept millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 7,539,996.-).

La comparante déclare que ces parts sociales ordinaires nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de sept millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 7,539,996.-) se trouve à la libre disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille cent quatre-vingt-neuf euros et quarante-six centimes (EUR 114.189,46) représenté par onze millions quatre cent dix-huit mille neuf cent quarante-six (11.418.946) parts sociales d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les "Parts Sociales Ordinaires")».

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cent euros (€ 4.100,-).

#### *Déclaration*

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> avril 2011. Relation: EAC/2011/4449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072952/195.

(110081089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

### **Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 26 avril 2011*

L'Assemblée Ordinaire de l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat comme Administrateur de Madame Violaine David. L'Assemblée décide de laisser le poste d'Administrateur vacant jusqu'à une nomination ultérieure.

- L'Assemblée nomme Mazars S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et (lui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011072125/17.

(110080181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Fonciaxess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Je vous informe par la présente de ma démission du poste d'administrateur unique avec effet immédiat au sein de votre société FONCIAXESS S.A inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 119.659.

Le 24 mai 2011.

Jean Christophe PONSSON.

Référence de publication: 2011072068/10.

(110080199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Immo Leu Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 83.581.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072099/10.

(110080384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**AP Portland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 13.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.272.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société AP PORTLAND 2 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 28 décembre 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date 17 mai 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011072666/17.

(110080582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Westmoreland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.732.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Company Register under number 521268, here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 31 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Westmoreland S.à r.l.” (the “Company”), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142732, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 24<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations on November 18<sup>th</sup>, 2008, number 2779.

II. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

III. The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

IV. The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

V. The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI. The sole shareholder wholly and fully discharges the sole manager of the dissolved Company for the exercise of his mandate as of today.

VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L’an deux mille onze, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LTA Investments Inc., ayant son adresse à Arango/Orillac Building, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Panama, sous le numéro 521268, ici représentée par Mme Peggy Simon, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 31 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est l’associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Westmoreland S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142732, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2008, numéro 2779.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

III. La comparante en tant qu’associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

IV. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

V. L’activité de la Société a cessé; l’associé unique est investi de tout l’actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. L’associé unique donne pleine et entière décharge au gérant unique pour l’exercice de son mandat jusqu’à ce jour.

VII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 juin 2011. Relation: ECH/2011/961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juin 2011.

Référence de publication: 2011080283/83.

(110089303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

---

La liste des signatures autorisées B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011072140/13.

(110080024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Deltas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.277.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011074020/27.

(110082203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---



**Nabony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.106.

L'an deux mille onze, le treize mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Christoph PIEL, membre du conseil d'administration de la société, demeurant professionnellement à Luxembourg

dûment autorisé par une décision du conseil d'administration de NABONY S.A. (la "Société") du 13 mai 2011 dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant a prié le notaire d'acter que:

I. La Société est une société anonyme ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 512 du 10 mars 2010. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mai 2011.

II. Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à NOK 55.500.000.- (cinquante-cinq millions cinq cent mille couronnes norvégiennes) représenté par 55.500 (cinquante-cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

III. Aux termes de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant une période se terminant au 5e anniversaire de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 au Mémorial C, émettre un maximum de 100 (cent) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à NOK 10.- (dix couronnes norvégiennes).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective totalement ou partiellement l'émission de nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition qui précède, l'article 6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

IV. Conformément aux décisions du conseil d'administration de la Société tenu le 13 mai 2011, 60 (soixante) parts bénéficiaires ont été souscrites pour un prix de souscription de NOK 10.- (dix couronnes norvégiennes) par part bénéficiaire à payer intégralement par le biais d'un apport en numéraire et à émettre par la Société.

V. Le prix total pour la souscription des 60 (soixante) parts bénéficiaires d'un montant de NOK 600 (six cents couronnes norvégiennes) a été intégralement payé par un apport en numéraire qui a été attribué à la réserve dont est fait mention à l'article 6.

La preuve du paiement de la totalité du prix de souscription des parts bénéficiaires a été démontrée au notaire soussigné.

VI. En conséquence de l'émission des 60 (soixante) parts bénéficiaires prémentionnées, l'article 6.1 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

« **6.1.** La Société a émis 60 (soixante) parts bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration peut de temps en temps, pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mai 2011, émettre jusqu'à 40 (quarante) parts bénéficiaires supplémentaires. Le prix de ces dernières est fixé à NOK 10.- (dix couronnes norvégiennes).

L'apport payé à la Société pour l'émission de parts bénéficiaires est inscrite dans une réserve qui n'est distribuable que par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'Administration émettra de nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective entièrement ou en partie l'émission de nouvelles parts bénéficiaires comme autorisée par l'alinéa précédent, l'article 6 doit être modifié afin de refléter le résultat de cette action et le Conseil d'Administration prend ou autorise toute action dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Christoph PIEL, member of the Board of Directors, residing professionally in Luxembourg, duly authorised by the minutes of the meeting of the board of directors of NABONY S.A. (the "Company") dated 13<sup>th</sup> May 2011 an extract of which shall be annexed hereto to be filed with the registration authorities.

The appearing person requested the notary to state that:

I. The Company is a société anonyme having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, incorporated by a deed of 26<sup>th</sup> January 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 10, 2010, number 512. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of May 10, 2011.

II. The subscribed and issued share capital of the Company is set at NOK 55,500,000.-(fifty-five million five hundred thousand Norwegian Crowns) represented by 55,500 (thirty-five thousand) without designation of par value.

III. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors may from time to time during a period ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C of the extraordinary general meeting dated May 10, 2011, issue up to one hundred (100) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at NOK 10.-(ten Norwegian Crowns).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

IV. Pursuant to the decisions of the board of directors of the Company, held on 13<sup>th</sup> May 2011, there has been a subscription to 60 (sixty) Parts Bénéficiaires at a subscription price of NOK 10.-(ten Norwegian Crowns) per part bénéficiaire to be fully paid up by a contribution in cash and to be issued by the Company.

V. The total subscription price of all 60 (sixty) parts bénéficiaires subscribed to in an amount of NOK 600 (six hundred Norwegian Crowns) for the subscription was entirely paid by way of a contribution in cash which is allocated to the reserve referred to in article 6.

Evidence of the full payment of the subscription price for the parts bénéficiaires was shown to the undersigned notary.

VI. As a consequence of the issue of the pre-mentioned 60 (sixty) parts bénéficiaires, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company shall consequently read as follows:

“ **6.1.** The Company has issued 60 (sixty) parts bénéficiaires.

The Board of Directors may from time to time during a period ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary shareholders meeting held on 10<sup>th</sup> May 2011 issue up to a further 40 (forty) parts bénéficiaires. The price payable for the parts bénéficiaires is fixed at NOK (10.-Norwegian Crowns).1

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires is inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the Board of Directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the French version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22206. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070647/111.

(110078385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Lux.Stam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011072141/11.

(110080126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.300.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072143/10.

(110080391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 79.237.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072145/10.

(110080393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Trilogy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 148.026.

---

*Extract of the resolutions dated on April 14<sup>th</sup>, 2011*

To accept the resignation of Mrs. Toni PINKERTON as director of the Company and to appoint Mr. Ronan CARROLL (professionally residing at 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) as director of the board until the annual general meeting of 2011.

To accept the resignation of Mr. Richard GORDON as director of the Company and to appoint Mr. Cédric BRADFER (professionally residing at 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) as director of the board until the annual general meeting of 2011.

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions datées au 14 avril 2011*

Accepter la démission de Mme. Toni PINKERTON comme administrateur de la société et de nommer M. Ronan CARROLL (résidant professionnellement au 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale des actionnaire de 2011.

Accepter la démission de M. Richard GORDON comme administrateur de la société et de nommer M. Cédric BRADFER (résidant professionnellement au 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale des actionnaire de 2011.

Pour TRILOGY SICAV-SIF

Référence de publication: 2011074276/23.

(110082724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Immo Leu Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 83.581.

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft IMMO LEU REAL ESTATE S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 83581 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notarin Martine Weinand, mit Amtssitz in Clerf, in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 28. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 171 vom 31. Januar 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden;

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten der vertretenden Aktionäre werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung:*

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des zweiten (2.) Absatzes des ersten (1.) Artikels der Satzung.

2) Änderung der Zeichnungsberechtigung und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes des sechsten (6.) Artikels der Satzung.

3) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (2), zweiter (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

*Deutsche Fassung:*

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg (Gemeinde Niederanven).»

*Englische Fassung:*

«The registered office is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven).»

Die weiteren Absätze von Artikel eins (1) bleiben unverändert.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung zu ändern.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält der letzte Absatz von Artikel 6 folgenden Wortlaut:

*Deutsche Fassung:*

«Die Gesellschaft wird entweder durch die Einzelunterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.»

*Englische Fassung:*

«The Company is either bound by the single signature of any Director or by the sole signature of the managing director.»

Die weiteren Absätze von Artikel 6 bleiben unverändert.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072098/66.

(110080259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Luximmo Elfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.537.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072148/10.

(110080389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.224.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072152/10.

(110080392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Alufast Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 81.792.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 mai 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ALUFAST Luxembourg Sàrl, dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, a été dénoncé en date du 28 mai 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 16 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Jonathan BURGER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2011081907/22.

(110091432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Deficom Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 160.937.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises en date du 18 mai 2011 par les associés de la société*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Dexter GOEI de son mandat de gérant de la Société.

Les associés décident de nommer:

Mademoiselle Emilie SCHMITZ, employée privée, née le 8 février 1982 à Metz (France), demeurant professionnellement au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;

Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers

aux fonctions de gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072750/17.

(110080428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Bankers & Brokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.298.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011 que Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29/09/1976 à Erice (Italie), demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 01/08/1975 à Tricase, (Italie) demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont été élus en remplacement de Monsieur Michele CANEPA démissionnaire.

Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été réélu administrateur il a également élu Président du Conseil d'administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011072676/18.

(110080620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.535.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 79237,

hier vertreten durch Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Erschienenene handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben ein registriert zu werden.

Die Erschienenene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:



- Die Gesellschaft LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 82535, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg am 21. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1196 am 19. Dezember 2001.

- Das Kapital der Gesellschaft LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG beträgt 31.000,- (ein und dreissig tausend) Euro und ist eingeteilt in 3.100 (drei tausend ein hundert) Aktien zum Nennwert von je 10,- (zehn) Euro, voll eingezahlt.

- LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG, und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

- LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG ist als alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG, Eigentümer der gesamten Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG und verpflichtet sich des Weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

- Die Liquidation der Gesellschaft LUXIMMO Neunte Beteiligungsgesellschaft AG ist somit abgeschlossen.

- Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer wird vorbehaltlos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

- Sodann erklärt die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche namenlose Stückaktien in ihrem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

- Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes am Sitz des Altaktionärs.

#### Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf € 1.000,- abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L.Raul, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072150/49.

(110080128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

#### **Emilio Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 38.916.

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A comparu:

Monsieur Emile SCHLIMÉ, maître-typographe, demeurant à L-2730 Luxembourg, 51, rue Michel Welter.

Le comparant déclare être le seul associé suite au rachat de Emilio SARL (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38916, constituée par acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") le 21 mai 1992, numéro 213. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 décembre 2010, publié au Mémorial C le 17 mars 2011, numéro 507.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Décision de permettre à la société de racheter ses propres parts sociales.
- 2) Rachat de DIX (10) parts sociales en émission dans la Société à un prix de rachat de DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 17.500,-) par part sociale résultant dans un prix de rachat total de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 175.000,-) (le "Prix de Rachat") et annulation conséquente des DIX (10) parts sociales rachetées.
- 3) Paiement du Prix de Rachat par la réduction du capital social actuellement en émission de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) à DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 225.000,-) et en ce qui le surplus du

Prix de Rachat s'élevant à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) par prélèvement sur les profits nets réalisés au 31 décembre 2010.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'associé unique:

*Première résolution*

Il est décidé de permettre à la société de racheter ses propres parts sociales et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de racheter DIX (10) parts sociales en émission dans la Société, dont CINQ (5) parts sociales étaient détenues par Monsieur Philippe STAMMET, employé privé, demeurant à L-4380 Ehlerange, 73, rue d'Esch et CINQ (5) parts sociales étaient détenues par Mademoiselle Julie STAMMET, employée privée, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 1, rue de Steinfort, à un prix de rachat de DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 17.500,-) par part sociale résultant dans un prix de rachat total de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 175.000,-) (le "Prix de Rachat") et en conséquence d'annuler les DIX (10) parts sociales rachetées.

*Troisième résolution*

Le Prix de Rachat est payé par la réduction du capital social actuellement en émission de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) à DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 225.000,-) et en ce qui le surplus du Prix de Rachat s'élevant à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) par prélèvement sur les résultats reportés au 31 décembre 2010.

*Quatrième résolution*

Seul l'associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 225.000,-) représenté par QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales."

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de la modification des statuts sont estimés à € 1.200,-.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite de la présente minute la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E.Schlimé, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072765/59.

(110080420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**EFI Eurofinance Investments Holding SPF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.875.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur VAN OPSTAL Peter, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur VAN HUNEN Gerard, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011074042/21.

(110082022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Fullmotion S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.686.

In the year two thousand eleven, on the third of May,  
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held a extraordinary general meeting of shareholders of FULLMOTION S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, and registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 69.686, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 Mai 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 539 of 14 July 1999.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1918 of 2 October 2009.

The meeting was opened at 11.00 a.m., with Mrs Carole Lacroix, juriste, with professional address in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of Dr. Johannes BURGER as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Determination of the remuneration of the liquidator;
5. Any other business.

II.- That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the represented shareholder declaring that they it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Dr. Johannes BURGER, lawyer, born on 30 August 1960, in Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, PO Box 484, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein (the "Liquidator").

*Third resolution*

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves that the liquidator shall be remunerated according to the standard practices.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois mai,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FULLMOTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.686, constituée suivant acte notarié en date du 10 mai 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 14 juillet 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1918 du 2 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Carole Lacroix, juriste, ave adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination du Dr. Johannes BURGER comme liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Détermination de la rémunération du liquidateur;
5. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre de ses actions sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et les membres du bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les comparants représenté restera également annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et l'actionnaire représenté ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur le Dr. Johannes BURGER, avocat, né le 30 août 1960, à Bregenz (Autriche), demeurant professionnellement à Heiligkreuz 6, PO Box 484, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein (le «Liquidateur»).

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

### Quatrième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur sera rémunéré selon les standards appliqués en pratique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LACROIX, M. ZELLINGER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2011. LAC/2011/20168. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011071771/132.

(110078818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

### **Island Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.912.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.907.

### EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 19 mai 2011 entre:

Acorn (Netherlands) B B.V., une société à responsabilité (imitée organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 34211670,

Et,

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154930,

que les vingt-deux million neuf cent douze mille cinq cents (22.912,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées de Acorn (Netherlands) B B.V., susnommée, à Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011081422/30.

(110091480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.536.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072155/10.

(110080390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 653.076,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.335.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Mrs. Simone Schmitz, jurist, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated

as Proxyholder on behalf of Invesco European Hotel Real Estate V S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

being the sole shareholder of Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer on 1<sup>st</sup> December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°200 of 1<sup>st</sup> February 2011.

The Proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to six hundred fifty-three thousand and seventy-six Euro (€ 653,076) by the issue of six hundred forty thousand and five hundred seventy-six (640,576) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution in cash of six hundred forty thousand and five hundred seventy-six Euro (€ 640,576); and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to six hundred fifty-three thousand and seventy-six Euro (€ 653,076)

by the issue of six hundred forty thousand and five hundred seventy-six (640,576) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution in cash of six hundred forty thousand and five hundred seventy-six Euro (€ 640,576).

Consequently of the above, the meeting resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at six hundred fifty-three thousand and seventy-six Euro (€ 653,076) divided into six hundred fiftythree thousand and seventy-six (653,076) with a par value of one Euro (€ 1) each.”



The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 2000..

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof one in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausendundelf, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats Mai.

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

erschien Frau Simone Schmitz, Juristin, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am

als Bevollmächtigte der Invesco European Hotel Real Estate V S.à r.l. , eine société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 25C, Boulevard Royal, L-2446 Luxemburg,

alleiniger Gesellschafter der Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C, Boulevard Royal, L-2446 Luxemburg, gegründet durch die Urkunde des Notars Martine Schaeffer am 1. December 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°200 am 1. Februar 2011.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die Beschlüsse gefasst werden soll, sind die folgenden:

- Erhöhung des Stammkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf sechshundertdreiundfünfzigtausendsechshundertsiebenzig Euro (€ 653.076) durch Ausgabe von sechshundertvierzigtausendfünfhundertundsechshundertsiebenzig (640.576) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (€ 1) gegen Bareinlage von sechshundertvierzigtausendfünfhundertundsechshundertsiebenzig Euro (€ 640.576) und konsequenterweise Änderung des Artikles 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung.

### *Einziger Beschluss*

Es wird beschlossen, das Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500)

auf sechshundertdreiundfünfzigtausendsechshundertsiebenzig Euro (€ 653.076) zu erhöhen

durch Ausgabe von sechshundertvierzigtausendfünfhundertundsechshundertsiebenzig (640.576) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (€ 1)

gegen Bareinlage von sechshundertvierzigtausendfünfhundertundsechshundertsiebenzig Euro (€ 640.576) gezahlt durch den alleinigen Gesellschafter.

Konsequenterweise zu dem oben Genanntem, beschließt die Versammlung die Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung wie folgt:

„Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechshundertdreiundfünfzigtausendsechshundertsiebenzig Euro (€ 653.076) geteilt in sechshundertdreiundfünfzigtausendsechshundertsiebenzig (653.076) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (€ 1).“

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr 2000 Euro geschätzt.

Die unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, haben die Mitglieder des Büros das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juin 2011. LAC/2011/25472. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077823/90.

(110086286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.013.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 79237,

hier vertreten durch Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Erschienene handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben ein registriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

- Die Gesellschaft LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 82013, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg am 15. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1077 am 28. November 2001.

- Das Kapital der Gesellschaft LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG beträgt 90.000,-(neunzig tausend) Euro und ist eingeteilt in 9.000 (neun tausend) Aktien zum Nennwert von je 10,-(zehn) Euro, voll eingezahlt.

- LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG, und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

- LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG ist als alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG, Eigentümer der gesamten Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG und verpflichtet sich des Weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

- Die Liquidation der Gesellschaft LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG ist somit abgeschlossen.

- Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer wird vorbehaltlos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

- Sodann erklärt die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche namenlose Stückaktien in ihrem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

- Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes am Sitz des Altaktionärs.

*Kosten*

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf € 1.000,- abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L.Raul, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072153/49.

(110080129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.538.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072157/10.

(110080388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Lux Home Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 138.950.

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX HOME DISTRIBUTION S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue John Fitzgerald Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 138.950, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1537 du 20 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 370 du 24 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle LANGLOIS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations éventuelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Transfert du siège social de la Société du 35, rue John Fitzgerald Kennedy, L-7327 Steinsel, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

2.- Modification subséquente de l'article 2 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 35, rue John Fitzgerald Kennedy, L-7327 Steinsel, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux paragraphe premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Paragraphe 1<sup>er</sup>).** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.»

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille euros (EUR 1000-).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède

à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Langlois, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. LAC/2011/23439. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072891/59.

(110080755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.931.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61941 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072162/10.

(110080348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Jansen und Rosenberg S.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-7374 Bofferdingen, 241, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.194.

---

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am sechszwanzigsten Mai gruenden

- Herr Torsten Jansen, wohnhaft zu L-7374 Bofferdingen, 241, route de Luxembourg,

- Herr Raphael Orsini Rosenberg, wohnhaft zu L-2619 Luxembourg, 13, rue Tidick Ulveling,

die Jansen und Rosenberg S.n.c. Diese Komparenten einigten sich auf folgende Satzung:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft bürgerlichen Rechts, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Webseite, die ermäßigte und attraktive Angebote von verschiedenen Unternehmen auf der selbigen Webseite anbietet. Für den Verkauf dieser Angebote erhält die Gesellschaft eine Kommission.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sowie sich zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen verbürgen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter aufgelöst werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Jansen und Rosenberg S.n.c.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bofferdingen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse der Ortschaft verlegt werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt hundert (100,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je einem (1,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

	Anteile
1.- Herr Torsten Jansen, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Herr Raphael Orsini Rosenberg, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: hundert Anteile . . . . .	100

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 8.** Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft haften die Geschäftsführer mit Ihrem Privatvermögen.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei Generalversammlungen aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendelf.

**Art. 14.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 18.** Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf einhundertneunundzwanzig (129,-) Euro abgeschätzt.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilsinhaber in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

*Zweiter Beschluss*

Es werden zu Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Torsten Jansen und Herr Raphael Orsini Rosenberg.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschriften beider Geschäftsführer.

*Vierter Beschluss*

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-7374 Bofferdingen, 241, route de Luxembourg,

Gezeichnet: T. Jansen, R. Orsini Rosenberg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2011.

Unterschriften.

Référence de publication: 2011078122/88.

(110086192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**A Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.465.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société A GROUP S.A., tenue au siège social le 1<sup>er</sup> mars 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Les mandats suivants ont été renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:

\* Monsieur Yves VAN RENTERGHEM, employé privé, demeurant professionnellement à 3, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

\* Monsieur Jean Pierre FAURE, employé privé, demeurant à 8, rue de l'Esperance, F-74100 Ville-la-Grand;

- au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

\* Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à 15 boulevard Roosevelt L-2450, Luxembourg

Nomination pour une durée de six ans au poste d'administrateur:

- Monsieur Ernest VAN TURENHOUT, administrateur de société, demeurant professionnellement à 3, Val Ste Croix L-1371 Luxembourg

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

*Pour la société A GROUP S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011073897/24.

(110082603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**MECS International Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 109.677.

*Extrait des résolutions prises par le seul associé de la société en date du 16 mai 2011*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Wim KINT de ses fonctions de gérant avec effet au 30 avril 2011.

L'associé unique décide de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2011 et jusqu'aux prochaines résolutions à prendre par l'associé unique portant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, Monsieur Thierry MARIN, né le 7 février 1961 à Bron (France), demeurant à 00-412 Varsovie (Pologne), Ul. Kruczkowskiego 6 M 64.

Le siège social actuel du commissaire aux comptes, International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. est situé L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072174/16.

(110079941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



**Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.002.925,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.213.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Super Selector S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.213 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 313 on March 6, 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on August 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1900 on September 30, 2009.

THERE APPEARED:

New Super Selector S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.100;

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing at 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. New Super Selector S.à r.l. holds all the shares in the share capital of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by the euro equivalent of three million five hundred and twelve thousand four hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 3,512,467), using the latest GBP/EUR exchange rate available on the date of receipt of the funds by the Company, by way of the issuance of the corresponding number of class E "tracker" shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1 by a contribution in cash, it being understood that the amount expressed in Euro will be rounded down to the next integral number and any surplus will be allocated to the share premium account of the Company;

3. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase; and

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect such changes with power and authority to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens and Loeff in Luxembourg, or any employee of Alter Domus, each individually, on behalf of the Company, in order to proceed with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred and one thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 3,901,625) (being the equivalent of three million five hundred and twelve thousand four hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 3,512,467), using the latest GBP/EUR exchange rate available on the receipt of the funds by the Company being GBP 1 = EUR 1.1108 (the Exchange Rate) and rounded down to the next integral number to obtain a round number of shares), by way of the issuance of one hundred and fifty-six thousand and sixty-five (156,065) new class E "tracker" shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which shall have the same rights and obligations as the existing class E "tracker" shares (the New Class E Shares).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon,

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the New Class E Shares and to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of three million nine hundred and one thousand six hundred and forty-eight euro and thirty-four cents (EUR 3,901,648.34) being the euro equivalent of three million five hundred and twelve thousand four hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 3,512,467), using the Exchange Rate.

Such aggregate amount will be allocated as follows:

- three million nine hundred and one thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 3,901,625) shall be allocated to the nominal capital account of the Company, and

- twenty-three euro and thirty-four cents (EUR 23.34) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at four million two thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 4,002,925) represented by (i) six hundred twenty-five (625) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) six hundred twenty-five (625) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) six hundred twenty-five (625) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) five hundred (500) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share) and (v) one hundred and fifty-seven thousand seven hundred and forty-two (157,742) Class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company («the Designated Assets») which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect such changes with power and authority to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens and Loeff in Luxembourg, or any employee of Alter Domus, each individually, on behalf of the Company, in order to proceed with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.213 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg le 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 6 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1900 du 30 septembre 2009.

A COMPARU

New Super Selector S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.100,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. New Super Selector S.à r.l. détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société (l'Associé Unique).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant équivalent en euros équivalent à trois millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-sept livres sterling (GBP 3.512.467), en utilisant le dernier taux de change disponible à la date de réception des fonds par la Société, par l'émission du nombre correspondant de parts sociales «traçantes» de classe E., ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises telle que mentionnée au point 1. par un apport en numéraire, étant entendu que le montant exprimé en euros sera arrondi au nombre entier inférieur et que tout surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

3. modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social; et

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout avocat ou employé de Loyens and Loeff Luxembourg, ou à tout employé d'Alter Domus, chacun agissant individuellement, pour procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sur ces faits, L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 3.901.625) (soit l'équivalent en euros de trois millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-sept livres sterling (GBP 3.512.467), en utilisant le dernier taux de change GBP/EUR disponible à la réception des fonds par la Société, c'est-à-dire 1 GBP = 1,1108 EUR (le Taux de Change) et arrondi vers le bas au nombre entier le plus proche pour obtenir un nombre entier de parts sociales), par l'émission de cent cinquante-six mille soixante-cinq (156.065) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations que les parts sociales «traçantes» de classe E existantes (les Nouvelles Parts Sociales de Classe E).

#### *Intervention – Souscription - Libération*

Sur ces faits,

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe E et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions neuf cent un mille six cent quarante-huit euros et trente-quatre centimes (EUR 3.901.648,34), soit l'équivalent de trois millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-sept livres sterling (GBP 3.512.467), en utilisant le Taux de Change.

Ce montant total sera affecté de la manière suivante:

- trois millions neuf cent un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 3.901.625) seront affectés au compte nominal de capital social de la Société, et

- vingt-trois euros trente-quatre centimes (EUR 23,34) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total est à la disposition de la Société, comme l'a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 4.002.925) représenté par (i) six cent vingt-cinq (625) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (ii) (625) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) (625) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D) et (v) cent cinquante-sept mille sept cent quarante-deux (157.742) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe

E) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les "Actifs Désignés"), lequel terme sera censé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en totalité ou en partie ces Actifs Désignés en ce compris, en tout état de cause, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et indépendamment de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe désignée comme une Part Sociale.

Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout avocat ou employé de Loyens and Leff Luxembourg, ou à tout employé d'Alter Domus, chacun agissant individuellement, pour le compte de la Société, afin de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2011. LAC/2011/21646. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070726/199.

(110078650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

#### **Trizec 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.991.

#### *Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 juin 2011*

- M. Michael DJANOGLY a été révoqué de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.
- M. Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société a été transféré du 40 Bld. Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011083401/17.

(110093514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---